Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202105-20251205-2025_12_5_09-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Vendredi 5 Décembre à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec, sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire. Convocations en date du 28 Novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J. MONBEL, A. KERAMBRUN-LE TALLEC, H. ILLIEN, C. MORIN, J.F. RIOU, G. LE BARS, N. MARREC, S. COMBELAS, J.P. LEC'HVIEN, C. GOUPIL, S. MASSE, F. ATTARD, Y. SAVARY, P. CLEC'H, C. LOUSTAU-CAZALET, C. MENGUY (à partir de 19 heures), G. CONAN

ETAIENT REPRESENTES : S. GUEGAN par J. MONBEL, M. BREZELLEC par R. VIBERT, J. BALCOU par G. CONAN, C. MENGUY par C. LOUSTAU-CAZALET (jusqu'à 19 heures)

ETAIENT ABSENTS : E. LOMBART, T. PESQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : G. CONAN

PERSONNEL ADMINISTRATIF et TECHNIQUE : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2025-12-5 - DOSSIER N° 9

BUDGET « PARKINGS DE L'ARCOUEST» - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Présentation : N. MARREC

Afin de ne pas retarder le paiement des entreprises, en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des inscriptions budgétaires de l'année 2025 et en tenant compte du seuil maximal ci-dessus soit :**

	BP 2025 + DM	X %	MONTANT
CHAPITRE 21			
Immobilisations corporelles	149 072,89 €	**X 25 %**	37 268.00 €
		TOTAL	37 268.00 €

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC